

Résumé des opérations relatives à une demande de subvention au CPD. Référez-vous au document d'information au www.fqde.qc.ca onglet CPD

	PCA (Formulaire DI)	IF (Formulaire DII)	CU (Formulaire DIII)	PP (Formulaire D IV)
Types de demandes	Perfectionnement collectif s'adressant aux membres d'une association Colloque/ Congrès/ session de formation (voir les détails dans le document d'information.)	Pour les directions qui complètent un DESS. Les demandes peuvent être faites individuellement ou regrouper les membres d'une même commission scolaire.	Pour les directions complètent une maîtrise ou un doctorat. Les demandes peuvent être faites individuellement ou regrouper les membres d'une même commission scolaire.	Demande dans le cadre d'un projet relié au parcours de professionnalisation. Peut-être fait pour un groupe de 25 personnes, maximum ou être présenté individuellement.
Date limite pour présenter une demande au CP	15 octobre	15 novembre <i>Les personnes nommées après le 15 septembre peuvent faire une demande avant le 15 février. Elles doivent contacter la personne responsable du dossier à la FQDE pour recevoir l'accès au formulaire</i>	15 novembre	30 octobre
Exemple d'activités pour chaque volet	Perfectionnement organisé par l'association à partir des besoins des membres de style colloque ou encore en session de formation sur 3 jours maximum.	Les 30 crédits obligatoires du DESS <u>Portant sur les sessions : Été 2018, automne 2018 et hiver 2019.</u>	Cours dans le cadre d'une maîtrise ou d'un doctorat. <u>Portant sur les sessions : Été 2018, automne 2018 et hiver 2019.</u>	Ex. : activité accompagnée d'analyse et de retour d'expérience pratique, élaboration d'un portfolio professionnel, mentorat, coaching, formation offerte par un organisme, réseau d'entraide professionnelle, collaboration à la confection d'outils communs, activité de codéveloppement ou de partage de pratiques ou de communication, conduite d'un projet novateur, participation à une recherche-action)...
Subvention possible	Colloque ou conférence : 100\$ pour les 100 premiers participants et 50\$ pour les 200\$ suivants. Peu importe la durée. Pour une session de formation : 100\$ par jour par personne, pour le jour 1 et 50\$ par jour pour les jours 2 et 3. Une journée compte 6 heures	La subvention peut aller jusqu'à 80\$ par crédit.	La subvention peut aller jusqu'à 80\$ par crédit	75\$ par jour par participant pour un maximum de 6 jours. Peut-être calculé en demi-journée.

